

■ **Adriano Hair Stylist Sàrl**, à Jouxten-Mézery, chemin de la Bâtiaz 56, c/o Adriano Bonavita, CH-550-1044134-3. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 23 mai 2005. But: exploitation de salons de coiffure. Capital social entièrement libéré: CHF 20'000. Apport en nature/reprise de biens selon convention du 23 mai 2005 et bilan au 31 décembre 2004: actifs (CHF 44'619.20) et passifs (CHF 11'504.25) de l'entreprise individuelle Adriano Bonavita, à Lausanne, soit un actif net de CHF 33'114.95, accepté pour ce prix, dont CHF 19'000 imputés sur le capital social, le solde de CHF 14'114.95 constituant une créance de l'apporteur contre la société. Associés-gérants avec signature individuelle: Bonavita Adriano, d'Italie, avec une part de CHF 19'000, et Bonavita Gratia, de Lausanne, avec une part de CHF 1'000, tous deux à Jouxten-Mézery. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce.

Journal no 5781 du 31.05.2005
(02867548 / CH-550.1.044.134-3)